

Photo de l'exposition Oasis de la nature, présentée à l'été 2021 sur les anciens panneaux d'exposition.

APPEL DE DOSSIERS

EXPOSITION: LES SENTIERS DES ARTS



CONTEXTE

La Ville de Lorraine a fait l'acquisition de 14 structures d'exposition permanentes pour les parcs Lorraine et des Chênes. Cet aménagement culturel offrira aux citoyens une nouvelle vitrine artistique, accessible en tout temps, 12 mois par année.

À travers les *Sentiers des arts*, la Ville souhaite mettre en valeur des artistes lorrains et de la région en leur permettant d'exposer leurs créations, de partager leur talent, leur vision, leurs idées.

OBJECTIFS

Dans le cadre de notre Politique culturelle, qui vise, entre autres, à développer des projets d'intégration des arts à l'environnement lorrain et à l'aménagement culturel du territoire, cet appel de dossier poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir et stimuler la création artistique ;
- Offrir aux artistes de la région l'opportunité de faire connaître leur talent ;
- Agrémenter les deux parcs visés par un attrait culturel ;
- Rendre la culture accessible à tous en tout temps ;
- Susciter et développer chez les Lorrains un sentiment d'appartenance à leur milieu de vie.

VILLE DE LORRAINE

Lorraine est reconnue pour son caractère paisible exceptionnel, ses principes d'urbanisme rigoureux et sa gestion écoresponsable de l'environnement. Ses quelque 9 600 résidents sont fiers de profiter d'un milieu de vie agrémenté d'environ 3 000 000 d'arbres, d'un tronçon de la Route verte longeant la rivière des Mille Îles, d'aires protégées dans la forêt du Grand Coteau et de 28 parcs qui sillonnent notre ville d'une superficie de 6 km².

Jeune et avant-gardiste, notre municipalité se démarque par sa vocation résidentielle et ses rues presque entièrement « sans fil » à ciel ouvert. Première ville en Amérique du Nord à opter pour l'implantation d'un réseau souterrain (télécommunication, câblodistribution et distribution électrique), Lorraine est une pionnière dans ce domaine. La configuration des rues, sans aucun feu de circulation, favorise le sentiment d'appartenance des résidents de chaque secteur d'habitation, où toute nouvelle construction s'intègre parfaitement à notre plan de lotissement.

Absolument unique, Lorraine est également une ville sans industrie où les résidents ont accès à un centre commercial regroupant quelques commerces de première nécessité.

PRÉCISIONS SUR L'EXPOSITION

La Ville de Lorraine invite les artistes de toutes disciplines à soumettre une proposition d'exposition extérieure, afin de créer une attraction culturelle originale aux parcs Lorraine et des Chênes. Les projets proposés peuvent être variés : bande dessinée, photographie, histoire, peinture...

Soulignons que les projets recherchés doivent comprendre plusieurs composantes, c'est-à-dire couvrir plusieurs panneaux d'exposition.

L'artiste sélectionné devra fournir tous les textes, photos et images nécessaires en haute résolution par courriel ou via WeTransfer, tandis que la Ville prendra en charge la production, l'impression et l'installation des visuels de l'exposition.

L'artiste sélectionné recevra des honoraires jusqu'à concurrence de 650 \$ pour la préparation de l'exposition.

Chaque exposition durera environ six mois.

LES PANNEAUX D'EXPOSITION

Les panneaux d'exposition ont les dimensions suivantes : 48" x 48". L'image ci-jointe représente bien le type de panneau qui sera utilisé.

Le sentier des arts – parc Lorraine

Le projet proposé pour le parc Lorraine devra comprendre un total de 16 panneaux distincts.

Le sentier des arts – parc des Chênes

Le projet proposé pour le parc des Chênes devra quant à lui comprendre un total de 12 panneaux distincts.

*Les artistes peuvent aussi proposer un projet d'exposition pour les 28 panneaux.



COMMENT PARTICIPER?

Pour être éligible à l'appel de dossiers de candidature, chaque artiste devra nous transmettre les documents suivants :

- Un curriculum vitae artistique incluant ses coordonnées complètes;
- Une description de sa démarche artistique ;
- Le projet d'exposition détaillé incluant si possible des photos ou des images.

Chaque artiste devra transmettre les documents demandés au plus tard le 1^{er} mars 2022 à imoreau@ville.lorraine.qc.ca.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le choix de l'artiste se fera en tenant compte des critères de sélection suivants :

- La qualité du dossier présenté ;
- La qualité artistique et le choix du projet proposé ;
- La pertinence et le caractère unique du projet proposé.

INFORMATIONS

Isabel Moreau, coordonnatrice loisirs et culture imoreau@ville.lorraine.qc.ca
450 621-8550, poste 269

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 1er MARS 2022

^{*} Les artistes non sélectionnés seront avisés par courriel.